رئاسة الشؤون الدينية
بالمسجد الحرام والمسجد النبوي

français | فرنسي | دَفْنُ المَوتَى فِي المَسَاجِدِ

L'enterrement des défunts dans les mosquées

Écrit par : De l’imam, l’érudit
'Abd Al-'Azîz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

© The Association for Multi-lingual islamic Content , 2026

Bin Baz , Abdulaziz
Burial of the dead in mosques , French. / Abdulaziz Bin Baz ; The Association for Multi-lingual islamic Content - 1. .- Riyadh , 2026
7p ; ..cm

L.D. no. 1447/16147
ISBN: 978-603-517-183-0

دَفْنُ المَوتَى فِي المَسَاجِدِ

L'enterrement des défunts dans les mosquées

لِسَمَاحَةِ الشَّيْخِ العَلَّامَةِ
عَبْدِ العَزِيزِ بْنِ عَبْدِ اللهِ بْنِ بَازٍ
رَحِمَهُ اللهُ

Écrit par : De l’imam, l’érudit

'Abd Al-'Azîz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La onzième lettre :

L'enterrement des défunts dans les mosquées

Au Nom d'Allah, louange à Allah, que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et quiconque suit sa guidée, ceci étant dit :

J'ai consulté le journal « Al-Khartoum » du 17/4/1415 H* ; et j'ai constaté qu'y était publié une annonce concernant l'enterrement de Monsieur Mouḥammad Al-Ḥassan Al-Idrisî, à côté de son père, dans leur mosquée à la ville d'Omdourman... etc.

Et en raison de l'obligation imposée par Allah de conseiller les musulmans et de dénoncer le mal, j'ai jugé nécessaire de souligner que l'enterrement dans les mosquées est une pratique interdite, qui conduit au polythéisme et fait partie des actes des Juifs et des Chrétiens qu'Allah a blâmés et que Son Messager ﷺ a maudits. Dans les deux recueils authentiques il est relaté de ʿÂ'ichah (qu'Allah l'agrée) que le Prophète ﷺ a dit:

«لَعَنَ اللهُ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى، اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ».

" Qu'Allah maudisse les Juifs et les Chrétiens ! Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de culte ! " Dans le recueil authentique de Mouslim, d'après Joundoub ibn 'AbdiLlâh (qu'Allah l'agrée), on trouve que le Prophète ﷺ a dit :

«أَلَا وَإِنَّ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَانُوا يَتَّخِذُونَ قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ وَصَالِحِيهِمْ مَسَاجِدَ، أَلَا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ؛ فَإِنِّي أَنْهَاكُمْ عَنْ ذَلِكَ».

" N'est-ce pas que ceux qui étaient avant vous prenaient les tombes de leurs Prophètes et des vertueux parmi eux comme lieux de culte ? Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de culte ! Je vous l'interdis ! " Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Il incombe aux musulmans partout dans le monde — gouvernements et peuples — de craindre Allah, de se méfier de ce qu'Il a interdit et d'enterrer leurs morts en dehors des mosquées, comme le Prophète ﷺ et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) enterraient les morts en dehors des mosquées, et comme l'ont fait ceux qui les ont suivis de la meilleures des manières.

Quant à la présence de la tombe du Prophète ﷺ et de ses deux compagnons Aboû Bakr et ʿOumar (qu'Allah les agrée) dans sa mosquée, cela ne constitue pas une preuve pour justifier l'enterrement des morts dans les mosquées. En effet, il a été enterré dans sa maison ﷺ - dans la maison de ʿÂ'ichah (qu'Allah l'agrée) - puis ses deux Compagnons ont été enterrés avec lui. Lorsque Al-Walîd ibn ʻAbd Al-Malik a agrandi la mosquée, il y a intégré la chambre à la fin du premier siècle de l'Hégire. Les savants ont condamné cet acte, mais il a considéré que cela ne faisait pas obstacle à l'agrandissement et que la question était claire et sans ambiguïté.

Ainsi, il devient clair pour chaque musulman que le Prophète ﷺ et ses deux Compagnons (qu'Allah les agrée) n'ont pas été enterrés dans la mosquée. Leur inclusion dans celle-ci en raison de l'agrandissement ne constitue pas une preuve d'autorisation de l'enterrement dans les mosquées, car ils ne sont pas dans la mosquée, mais bien dans sa demeure ﷺ. De plus, l'acte d'Al-Walîd ne peut servir de preuve pour quiconque à cet égard car la preuve réside dans le Livre et la Sounnah, ainsi que dans le consensus des pieux prédécesseurs de la communauté, qu'Allah les agrée et qu'Il fasse que nous les suivions de la meilleures des façons.

Pour le conseil et se dégager de toute responsabilité, rédigé le : 14/05/1415 de l'Hégire.

Allah est le Garant de la réussite et du succès. Qu'Allah couvre d'éloges et préserve notre Prophète Mouḥammad, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent de la meilleure des façons.

***

رئاسة الشؤون الدينية بالمسجد الحرام والمسجد النبوي

رسالة الحرمين

Le Message des Deux Saintes Mosquées

Contenu d'orientation pour les visiteurs de la Mosquée sacrée

et de la Mosquée Prophétique en différentes langues

978-603-517-183-0